



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

associations

Question écrite n° 40037

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la question n° 10631 publiée le 20 novembre 2007 et demeurant sans réponse à ce jour. Dans cette question il demandait de lui donner des indications sur la subvention de 97 150 euros versée en 2006 à l'association « Act up Paris » au titre de la prévention-santé. Cette association étant surtout connue pour son activisme politique, il souhaitait connaître les raisons qui ont motivé l'octroi de cette subvention, ainsi que ses intentions sur son maintien ou sa suppression. Aucune réponse n'étant parvenue à ce jour, il lui demande, en l'absence de jaune budgétaire sur le financement des associations dans le projet de loi de finances pour 2009, de justifier à nouveau cette subvention et d'en préciser le montant pour les années 2007 et 2008.

Texte de la réponse

L'amélioration de la situation des personnes malades ou séropositives pour le VIH et par celles co-infectées par les virus des hépatites B (VHB) et C (VHC) passe par la diffusion de l'information relative à l'évolution des épidémies, des traitements, des stratégies individuelles de prévention et de l'accès aux soins et aux droits. Les actions menées par Act Up-Paris concernent les problématiques actuelles de l'infection par le VIH et de la co-infection par les hépatites : recrudescence des infections sexuellement transmissibles (IST) dont le VIH dans la population homosexuelle masculine, persistance de la transmission du VHC chez les usagers de drogues, forte prévalence des hépatites chez les personnes en situation de précarité, nouveaux traitements et stratégies, effets indésirables des traitements, éducation à la santé et prévention liée à la transmission sexuelle chez les homosexuels masculins. Association de lutte contre le VIH, Act Up-Paris assure la diffusion d'informations auprès des personnes porteuses de l'infection par le VIH/sida et de celles co-infectées par les virus des hépatites B et C, ainsi qu'une fonction d'observation et d'alerte sanitaire et sociale (recueil des informations au cours des permanences, auprès des partenaires associatifs et médicaux, de la presse scientifique, du réseau Internet, etc.). Elle est organisée sous forme de commissions thématiques : recherche et traitements, prévention, prison, femmes, et fonctionne essentiellement sur le mode du bénévolat. Le soutien financier de la direction générale de la santé (DGS) à Act Up-Paris a pour but d'aider l'association pour son fonctionnement, le recueil d'information dans l'infection par le VIH et les hépatites au travers de ses commissions thématiques et, en particulier, de la commission Traitements et recherche, la revue Protocoles (5 numéros par an, 20 000 exemplaires par numéro) ; l'organisation et l'animation de réunions publiques d'information (RéPis, 5 réunions par an) ; le projet React Up (site Internet de remobilisation des gays sur la prévention) ; l'action de plaidoyer Prisons (promotion de l'accès aux soins et aux droits des personnes détenues séropositives). Ces actions menées par Act Up-Paris sont soutenues financièrement par le ministère chargé de la santé sur la base d'une convention. Leur montant ont été de 97 150 EUR en 2006 ; 104 000 EUR en 2007 ; 125 000 EUR en 2008 et reconduite à la même hauteur pour 2009. Depuis 2009, Act Up bénéficie d'une convention pluriannuelle d'objectifs avec le ministère de la santé.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40037

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 20 janvier 2009, page 463

Réponse publiée le : 25 mai 2010, page 5856